



Département des Ardennes

3C2

COMMUNE DE GIVONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Planche 2 : Fond de Givonne

Echelle 1 / 2.000ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2011, approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Raymond MAHUT

Publié le : 26/08/1977
Approuvé le : 19/06/1979

Bureau d'Urbanisme et d'Environnement
30 Avenue Philippeaux
B.P. 10078 - 09503 SEDAN Cedex
Tél.03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
E-mail : dumay@dumay.fr

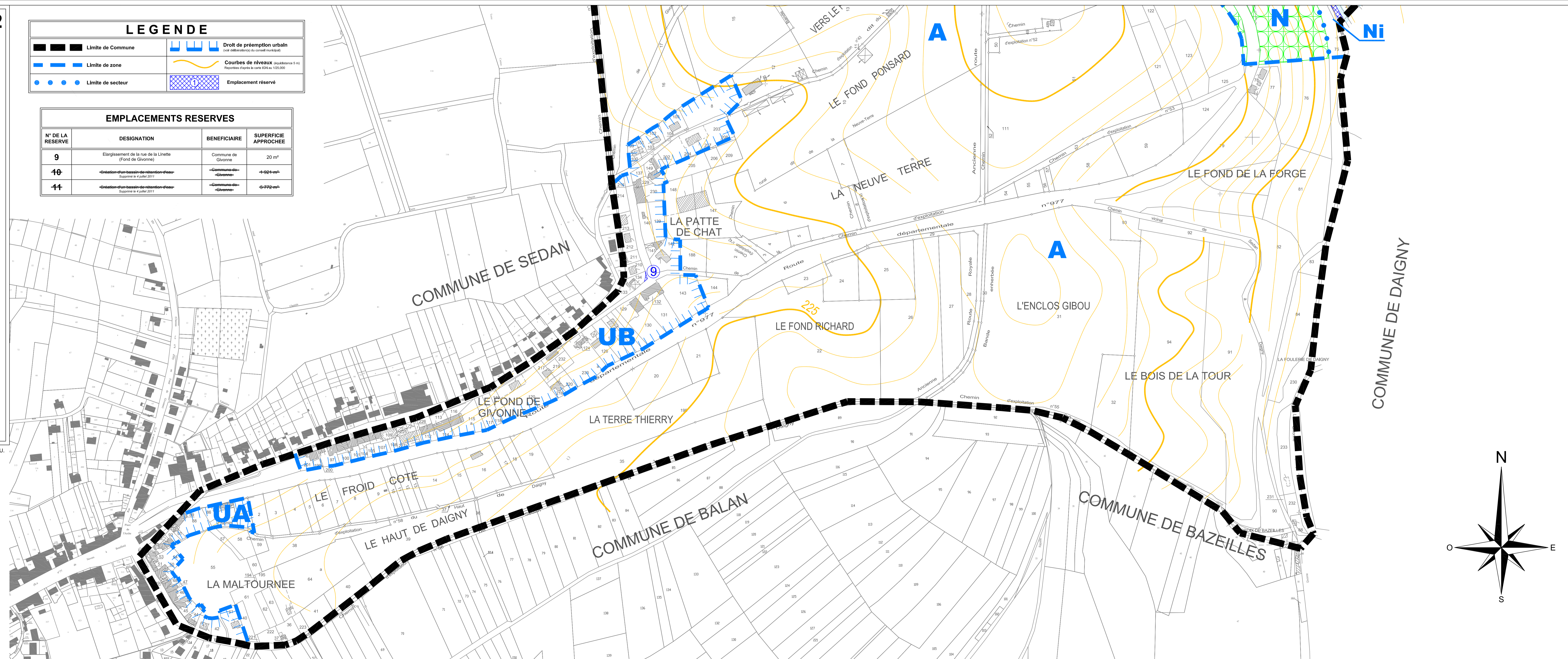
Révisé le:	Modifié le:	Mis à jour le:
31/03/2003	04/07/2011	

LEGENDE

	Limite de Commune		Droit de préemption urbain (cf. délibération) du conseil municipal
	Limite de zone		Courbes de niveaux (altitude en m)
	Limite de secteur		Emplacement réservé

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE APPROXIMATIVE
9	Elargissement de la rue de la Linette (Fond de Givonne)	Commune de Givonne	20 m²
10	Création d'un bassin de rétention d'eau	Commune de Givonne	1024 m²
11	Création d'un bassin de rétention d'eau	Commune de Givonne	272 m²



Sources : - Fond de plan cadastral de Givonne vectorisé à partir des planches cadastrales lors de la révision générale du P.L.U. approuvée en 2003.
- Mise à jour partielle du fond de plan de Givonne en décembre 2010, pour prendre en compte le remembrement foncier de Balan - Bazailles - Givonne - Sedan.
- Fonds de plan des territoires limitrophes fournis par la C.C.P.S. - Cadastres numérisés - Version 2006